

Le Maire de la Ville d'ESCAUDAIN,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2213-1 et suivants relatives à la police de la circulation et du stationnement ;
Considérant qu'une course cycliste dénommée « PARIS-ROUBAIX FEMMES 2025 » va emprunter le territoire de la commune, le samedi 12 avril 2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le samedi 12 avril 2025, à partir de 13 heures, la circulation sera mise en sens unique dans la rue C. DESMOULINS en venant de Denain (sens autorisé vers la rue V. Hugo), rue V. HUGO (sens autorisé vers la place L. Gambetta), place L. GAMBETTA, rue J. JAURES (sens autorisé vers la rue Ledru Rollin), rue LEDRU ROLLIN (sens autorisé vers la rue E. Vaillant), rue E. VAILLANT (sens autorisé vers Hornaing).

La circulation sera totalement interrompue, dans les deux sens, de 14h jusqu'à la fin du passage des coureuses.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues susmentionnées **dès 8h et jusqu'à la fin du passage des coureuses.**

Article 3 : L'enlèvement des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par la mise en place de panneaux routiers réglementaires (placés en information : 48h00 avant la course)

Article 5 : Madame la Directrice générale des services municipaux et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire de Police de Valenciennes, Monsieur le Responsable de la voirie Départementale de Valenciennes, Monsieur le Responsable du SDIS de Denain, Monsieur le Directeur de Transvilles, Messieurs les Maires des Communes de Denain et Hornaing, Monsieur le Responsable d'Amaury Sport Organisation.

Cet arrêté remplace l'arrêté en date du 16 Janvier 2025

A Escaudain, le 07 Avril 2025

Bruno SALIGOT
Maire d'Escaudain
Pour le maire empêché
L'adjointe suppléante
Dominique RISBOURG

